Médiation

Prévenez les conflits, restaurez le dialogue, sécurisez vos relations de travail

La médiation accompagne votre collectivité ou votre établissement public dans la prévention et la résolution des conflits professionnels. En offrant un cadre neutre, confidentiel et structuré, elle permet de rétablir le dialogue entre les parties, de désamorcer les tensions et de rechercher des solutions durables, tout en préservant le fonctionnement du service public et la responsabilité de l'employeur territorial.

Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

Les situations de tension ou de conflit au travail peuvent fragiliser les équipes, dégrader le climat social et exposer les collectivités et les établissements publics à des risques humains, organisationnels et juridiques. Dans un contexte de transformation des organisations territoriales, de contraintes accrues et d'évolution des attentes des agents, l'employeur public a un rôle central à jouer dans la prévention des conflits et la protection de la santé au travail. La médiation constitue un outil réactif et efficace pour limiter l'escalade des situations et favoriser des solutions partagées, sans recourir systématiquement à des procédures contentieuses ou disciplinaires.

Service proposé

La mission de médiation propose un accompagnement impartial et confidentiel pour traiter les situations de conflit individuel ou collectif. Elle repose sur l'intervention d'un médiateur formé, indépendant des parties, garant du cadre, de l'écoute et du respect mutuel. L'objectif est de permettre aux acteurs concernés de s'exprimer, de comprendre les enjeux réciproques et de co-construire des solutions adaptées à la situation et aux contraintes de la collectivité ou de l'établissement public.

- Analyse de la situation et évaluation de l'opportunité d'une médiation
- Conduite de médiations entre agents, ou entre agents et encadrants ou élus
- Accompagnement des parties dans la recherche de solutions partagées
- Appui à la prévention des conflits et à l'amélioration du climat de travail
- Contribution à la sécurisation des pratiques managériales et RH

Comment adhérer ?

Ce service est accessible par convention aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au CDG30. Les modalités complètes d'adhésion et le tarif sont disponibles sur le site cdg30.fr. La prestation est forfaitaire et inclut l'ensemble de la démarche, quel que soit le nombre de séances organisé.

Vos contacts

Pôle juridique
mediation@cdg30.fr